



NTIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.553/3

**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

31 janvier 2023  
Français  
Original : Anglais

Troisième réunion (intérimaire) du comité de pilotage du projet Marine Litter MED II financé par l'UE

Istanbul, Türkiye, 8 février 2023

**Point 3 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Projet Marine Litter MED II sur les déchets marins**

**Plan de travail et budget mis à jour 2022-2023 : Proposition de réaffectation budgétaire et d'extension de projet**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.



## Introduction

1. Financé par l'Union européenne (UE), le Projet MED II sur les déchets marins est axé sur les trois résultats suivants et couvre une période allant de septembre 2020 à août 2023:

Résultat 1 : renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins, en tenant compte des pressions/des sources et des incidences, afin de contribuer à la préparation du rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) en fournissant des données dont la qualité est avérée sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément à la décision relative au QSR MED 2017 de la CdP 20

Résultat 2 : Renforcer et étendre la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local

Résultat 3 : optimiser les synergies sur les actions relatives aux déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la CGPM et d'autres partenaires régionaux.

## Work Plan

2. Comme indiqué dans le rapport d'avancement préparé en juillet 2022 pour la deuxième réunion du Comité de pilotage (CD) du projet (en ligne, le 7 juillet 2022), la composante et les activités régionales progressent très bien, de nombreux résultats tangibles étant déjà finalisés ou en cours de finalisation. Cependant, des retards ont eu lieu en ce qui concerne les activités nationales, principalement attribués à la finalisation tardive des accords juridiques respectifs (par exemple, certains d'entre eux ont été signés pendant l'été 2022). Depuis le 2<sup>ème</sup> Comité de pilotage qui s'est tenu en juillet 2022 et conformément aux conseils et orientations du CS, des progrès significatifs sont signalés pour toutes les activités nationales, à l'exception de celles prévues par le MED POL en Egypte et en Libye. Des informations détaillées peuvent être consultées dans le document de travail WG.555/2.

3. Les équipes nationales sont en place et les activités nationales progressent très bien en Algérie, en Israël, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Un délai de mise en œuvre supplémentaire serait extrêmement bénéfique et apporterait une réelle valeur ajoutée à la réussite de toutes les activités nationales sur le terrain.

4. Le Secrétariat a évalué les besoins nécessaires pour permettre la réussite des activités nationales du projet, en tenant compte de deux éléments principaux :

- (a) Un certain nombre d'éléments techniques (par exemple, les exigences de saisonnalité des pilotes AaB, la conjonction avec des initiatives connexes, le retard dans les réactions des points focaux nationaux, etc.
- (b) Un champ de travail supplémentaire, à valeur ajoutée, s'appuyant sur les activités du projet existant, qui est proposé pour être considéré comme une valeur ajoutée (par exemple, des interventions supplémentaires pour l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP).

5. Suite à l'évaluation du niveau actuel de mise en œuvre et des progrès réalisés, ainsi que des activités supplémentaires et du calendrier qui sont encore nécessaires pour la mise en œuvre efficace et opportune des activités du projet, le Secrétariat a estimé qu'une extension de 6 mois (sans frais) serait d'une réelle valeur ajoutée. Dans cette mesure, le Secrétariat propose à l'examen et à l'approbation du Comité de pilotage, l'extension d'un certain nombre de résultats (tels que décrits dans le tableau 1) jusqu'au 31 décembre 2023, tandis que 2 mois supplémentaires (c'est-à-dire jusqu'en février 2024) seront accordés au PAM/PNUE pour clôturer avec succès le projet, et surtout pour collecter et

compiler toutes les contributions et les résultats de toutes les activités concernées, et préparer les rapports finaux du projet (narratifs et financiers) et les résultats respectifs.

6. Les activités du projet suivant sont proposées pour une extension :

**Tableau 1 :** Les résultats du projet Marine Litter MED II proposés pour l'extension.

	Résultat du projet	Justification pour la prolongation
Résultat 1	<u>Résultat 1.1 :</u> Appuyer les pays pour faire progresser et rendre opérationnel le suivi de l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP, en mettant l'accent sur la mise en œuvre sur le terrain de la stratégie opérationnelle telle qu'elle a été élaborée lors du précédent projet ML MED.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023 :</b> Permettre des interventions supplémentaires en Israël et au Maroc, y compris la préparation de 2 programmes nationaux supplémentaires de surveillance fondés sur IMAP pour l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP et la production d'ensembles de données appropriés à télécharger dans IMAP InfoSystem.
	<u>Résultat 1.2 :</u> Élaborer des modèles de rapport, des normes de données et des dictionnaires de données basés sur les protocoles de suivi normalisés convenus, y compris des outils d'assurance et de contrôle de la qualité des données, pour permettre la communication au Secrétariat des données nationales relatives à l'indicateur candidat 24 de l'IMAP, par le biais du système d'information IMAP (Pilotes).	
	<u>Résultat 1.4 :</u> Évaluer et préciser davantage les objectifs de réduction environnementale tels que convenus par la COP 19 en 2016 et reconfirmés dans la déclaration ministérielle de Naples de la COP 21 en décembre 2019, notamment pour prévenir et réduire considérablement les fuites de plastique en mer Méditerranée et pour atteindre progressivement 100 % de collecte et de recyclage des déchets plastiques d'ici 2025.	<b>Prolongation jusqu'en août 2023 :</b> Les travaux n'ont pas pu être lancés avant l'approbation des valeurs de référence (BV) actualisées et l'établissement des valeurs seuils (TV) pour l'IMAP IC 23. Ces dernières, seront présentées en mars 2023 et le document a été finalisé en décembre 2023.
	<u>Résultat 1.5 :</u> Évaluer les lacunes en matière de connaissances et de données sur les apports fluviaux de déchets marins en Méditerranée ; proposer des méthodologies de surveillance adéquates basées sur l'expérience existante et les adapter aux besoins de la Méditerranée ; assurer des synergies avec le travail de l'UE MSFD TGML. Cela permettrait de préparer le terrain pour envisager d'étendre les indicateurs communs de déchets marins de l'IMAP pour inclure un indicateur sur les apports fluviaux.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023 :</b> Prolongation uniquement en ce qui concerne l'exécution des pilotes jusqu'en décembre 2023 dans les deux pays qui sont déjà impliqués (c'est-à-dire Israël et le Maroc). Les lignes directrices seront préparées dans le délai convenu.
	<u>Résultat 1.6 :</u> Évaluer les principales utilisations et sources de microplastiques en Méditerranée, ainsi que les fuites de microplastiques dans l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, en se concentrant sur les études existantes dans le but de combler les lacunes pour la Méditerranée, ce qui permettra de proposer les mesures nécessaires ainsi qu'un protocole de surveillance des microplastiques provenant des stations d'épuration.	<b>Prolongation jusqu'en août 2023 :</b> Les experts devraient entrer en fonction en janvier 2023 et le contrat a une durée totale de 10 mois. Les principaux résultats seront prêts avant l'été 2023, mais le contrat prendra fin en octobre 2023.
	<u>Résultat 1.7 :</u> Appuyer les gouvernements nationaux et les entités compétentes dans le renforcement des capacités par le biais de l'assistance technique, de la formation et de la collaboration pour la surveillance de l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP, des apports fluviaux et des microplastiques provenant des stations d'épuration.	<b>Prolongation jusqu'à novembre 2023 :</b> Accorder un délai supplémentaire pour l'organisation d'une réunion sous-régionale de renforcement des capacités à la fin septembre 2023 (en liaison avec le résultat 2.3).

	Résultat du projet	Justification pour la prolongation
Résultat 2	<u>Résultat 2.1</u> : Mettre en œuvre les mesures « adopter une plage », avec la possibilité d'étendre leur portée géographique (au moins un pilote supplémentaire par pays) et leur impact sur la sensibilisation des communautés nationales/locales.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023</b> : Permettre un temps de mise en œuvre supplémentaire pour les 3 pays qui sont déjà engagés (c'est-à-dire le Liban, le Maroc et la Tunisie) afin de refléter et d'accommoder les exigences saisonnières des enquêtes en vue d'obtenir des données d'au moins 4 enquêtes par pays.
	<u>Résultat 2.2</u> : Mettre en œuvre des mesures de pêche contre les déchets (c'est-à-dire un système passif) dans au moins un port de pêche supplémentaire afin d'éliminer les déchets marins existants de l'environnement marin ; des efforts seront faits pour tester dans la mesure du possible les directives volontaires de la FAO sur le marquage des engins de pêche et pour coopérer avec la CGPM en vue de traiter la contribution de l'aquaculture à la production de déchets marins et de microplastiques.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023</b> : Accorder du temps supplémentaire aux 3 pays qui sont déjà engagés (c'est-à-dire l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) pour compléter efficacement les interventions, y compris l'organisation des parties prenantes locales et des réunions de sensibilisation.
	<u>Résultat 2.3</u> : Sensibiliser davantage et impliquer les pêcheurs dans le but de minimiser les sources marines ; et contribuer dans la mesure du possible avec des données sur les déchets marins des fonds marins.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023</b> : Accorder un délai supplémentaire pour l'organisation d'une réunion sous-régionale de renforcement des capacités à la fin du mois de septembre 2023 (en liaison avec le résultat 1.5).
	<u>Résultat 2.4</u> : Éliminer progressivement les déchets marins prioritaires à usage unique de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, en se concentrant sur l'avancement des travaux existants sur les sacs en plastique à usage unique, en promouvant des alternatives appropriées et durables, y compris sur les articles en plastique à usage unique utilisés de manière intensive ou produits pendant la pandémie de COVID-19 ; et appuyer davantage l'amélioration du cadre juridique pour les autres articles à usage unique qui finissent en déchets marins, conformément à la nouvelle directive européenne sur les plastiques à usage unique et éventuellement au plan régional actualisé sur les déchets marins.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023</b> : Accorder un délai supplémentaire pour l'achèvement des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• SUPB – Liban : avancer dans la mise en œuvre du système de récompense.</li> <li>• REP – Maroc : élaborer les termes de référence de l'étude économique et organiser un événement d'information.</li> <li>• - REP – Algérie : aider l'organisation nationale des producteurs de boissons à étendre le système volontaire de REP à 3 Willayas supplémentaires.</li> </ul>
	<u>Résultat 2.5</u> : Etendre la mise en œuvre de projets pilotes (au moins un port et un port de plaisance supplémentaires pour les pays ayant participé à la première phase du projet et, si possible, un port et un port de plaisance pour les pays qui n'ont pas participé à la première phase du projet) relatifs à l'amélioration de la gestion des déchets marins d'origine marine dans les ports et les ports de plaisance de la Méditerranée, en mettant l'accent sur l'avancement des travaux existants sur l'application de redevances à des coûts raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, sur l'application du système de redevance non spéciale, ainsi que sur la fourniture d'installations de réception dans les ports et la livraison des déchets générés par les navires, et sur l'exploration et l'établissement de synergies entre le plan régional sur les déchets marins et le plan d'action de l'OMI pour lutter contre les déchets plastiques marins provenant des navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives concernés.	<b>Prolongation jusqu'à septembre 2023</b> : Accorder du temps supplémentaire aux 3 pays qui sont déjà impliqués (c'est-à-dire l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) pour compléter efficacement les interventions, et pour préparer ou mettre à jour les plans de réception et de traitement des déchets (WRHP), ainsi que pour préparer comme il se doit les systèmes de recouvrement des coûts (CRS) pour les ports et les marinas retenus.

	Résultat du projet	Justification pour la prolongation
Résultat 3	<u>Résultat 3.1</u> : Aider au développement de programmes nationaux de surveillance des déchets marins basés sur l'IMAP de la BS dans deux pays et à leur mise en œuvre ; mettre à jour l'évaluation régionale des déchets marins pour les pays de la mer Noire sur la base de la structure de leur IMAP régional et national.	<b>Prolongation jusqu'en décembre 2023 :</b> Accorder un délai supplémentaire au BSC pour mettre en œuvre les activités respectives, en se concentrant initialement sur la composante régionale du projet, y compris l'exécution, dans la mesure du possible, des activités nationales en Géorgie et en Ukraine.
	<u>Résultat 3.2</u> : Mettre en œuvre certaines mesures de réduction et de prévention, à savoir "Adoptez une plage" et "Suppression progressive des sacs en plastique à usage unique", à l'échelle pilote dans la mer Noire, sur la base de l'expérience acquise en Méditerranée grâce à l'application de mesures appropriées.	
	<u>Résultat 3.3</u> : Identifier et mettre en œuvre des actions communes avec la CGPM et assurer des synergies avec d'autres conventions et programmes européens relatifs aux mers régionales, les organismes régionaux de pêche concernés, ainsi que les travaux du G7 et éventuellement du G20 sur les déchets marins, sans incidence budgétaire pour le projet.	<b>Prolongation jusqu'en août 2023 :</b> Permettre l'achèvement du plan de travail conjoint et tenir compte du début tardif de cette activité.
	Gestion du projet	<b>Prolongation jusqu'à février 2024 :</b> Permettre la bonne réalisation du projet et son évaluation finale.

7. Les propositions susmentionnées d'extension du projet, incluses dans le tableau 1, sont présentées en détail à l'annexe I "Plan de travail actualisé du projet" du présent rapport.

## Budget

8. Le projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE devrait être mis en œuvre sur une période de 36 mois, de septembre 2020 à août 2023, avec un budget global de 1 140 000 USD y compris le CSP (1 065 420 USD sans le CSP) avec des sources de cofinancement du MTF de 149 955 USD).

9. Le budget total libéré et l'allocation en espèces pour 2020, 2021 et 2022 s'élèvent à 893 709 USD (conformément au budget initial<sup>1</sup>). Un montant supplémentaire de 145 603,46 USD a été pré-débloqué<sup>2</sup> en 2022 pour tenir compte des accords signés et des contrats de consultants. Ainsi, un total de 1 039 315 USD a été libéré en décembre 2022. Un budget supplémentaire de 100 684 USD devrait être débloqué en 2023 pour refléter le budget total approuvé du projet.

10. Le niveau total des pré-engagements plus les dépenses réelles jusqu'au 29 décembre 2022 s'élève à 740 675 USD (pré-engagement : 423 493 USD et dépenses réelles : 317 182 USD). Il convient de noter que les dépenses réelles encourues pendant la période juin-décembre 2022 ne sont que partiellement reflétées dans le présent rapport. Le rapport financier final pour 2022, qui sera disponible en mars 2023, conformément aux exigences respectives en matière de rapports, comprendra des chiffres actualisés. Le PAM/PNUE fournira les informations correspondantes dès qu'elles seront prêtes.

11. Conformément au processus standard et aux conditions générales du cadre ENRTP-GPGC, les fonds non dépensés en 2022 seront reportés en 2023.

<sup>1</sup> En accord avec le budget annuel approuvé : (a) Allocation de trésorerie 2020 : 66 645,00 USD ; (b) Allocation en espèces 2021 : 409 429,00 USD ; (c) Allocation en espèces 2022 : 417 635,00 USD.

<sup>2</sup> Initialement prévu en 2023 selon le document de projet.

12. Le tableau 1 ci-dessous présente en détail le budget approuvé, le budget débloqué et les allocations de trésorerie respectives :

**Tableau 2 :** Budget approuvé, budget débloqué et allocations de trésorerie respectives pour le programme MED II relatif aux déchets marins Project.

Année	Budget approuvé	Budget débloqué	Budget Non libéré	Allocations de trésorerie	Prévisions d'allocation de trésorerie 2023
2020	\$ 66,645.00	\$ 66,645.00		\$ 66,645.00	
2021	\$ 409,429.00	\$ 409,429.00		\$ 409,429.00	
2022	\$ 417,635.00	\$ 417,635.00		\$ 417,635.00	
2023	\$ 246,291.00	\$ 145,604.23	\$ 100,684.33		\$ 100,684.33
<b>Total \$</b>	<b>\$ 1,140,000.00</b>	<b>\$ 1,039,313.23</b>	<b>\$ 100,684.33</b>	<b>\$ 893,709.00</b>	<b>\$ 100,684.33</b>

13. Comme le montre le tableau 2, le niveau du budget libéré (1 039 313,23 USD) est supérieur aux allocations en espèces du bailleur (893 709,00 USD) car, conformément aux règles financières du PNUE, le montant total des contrats (c'est-à-dire les PFEA et les contrats de consultants) est engagé, mais n'est libéré qu'en fonction de la programmation des tranches respectives.

14. Sur la base de l'évaluation et de l'analyse actuelles, par rapport à la proposition du Secrétariat pour une extension sans frais de 6 mois, les réaffectations budgétaires suivantes sont proposées pour examen et approbation de la troisième réunion du Comité de pilotage (intérimaire) :

- Un montant de 16 168 USD sera réaffecté du résultat 1.3<sup>3</sup> (Classe budgétaire : subventions de transfert aux PA) au résultat 1.1 (Classe budgétaire : subventions de transfert aux PA) pour appuyer les interventions supplémentaires prévues pour l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP ;
- 32 276 USD seront réaffectés du résultat 2.1<sup>4</sup> (Classe budgétaire : subventions de transfert aux PA) au résultat 1.1 (Classe budgétaire : subventions de transfert aux PA) pour appuyer les interventions supplémentaires prévues pour l'indicateur Cand. 24 de l'IMAP ;
- 8 000 USD seront réaffectés du résultat 3.4<sup>5</sup> (catégorie budgétaire : services contractuels) à la composante gestion de projet (catégorie budgétaire : déplacements), pour appuyer l'organisation d'une réunion supplémentaire du Comité de pilotage à la mi-2023, ainsi que pour les déplacements nécessaires à l'unité de gestion de projet ;
- 10 631 USD (catégorie budgétaire : services contractuels) et 10 633 USD (catégorie budgétaire : déplacements) seront réaffectés du résultat 2.3<sup>6</sup> à la composante gestion de projet (catégorie budgétaire : déplacements), pour appuyer l'organisation d'une réunion supplémentaire du Comité de pilotage à la mi-2023, ainsi que pour les déplacements nécessaires à l'unité de gestion du projet.

<sup>3</sup> Le budget restant de 14 134 USD est suffisant pour couvrir l'achèvement réussi du résultat conformément à la description du document de projet.

<sup>4</sup> Lesdits fonds correspondent aux interventions du MED POL qui étaient prévues en Egypte et en Libye (c'est-à-dire la mise en œuvre des pilotes « adopter une plage »), qui n'ont pas abouti.

<sup>5</sup> Le budget restant de 2 632 USD est suffisant pour couvrir l'organisation de la 6ème réunion de la plateforme régionale en avril 2023.

<sup>6</sup> Le budget sous le résultat 1.7 (total de 31 897 USD répartis entre 10 633 USD pour les services contractuels et 21 264 USD pour les déplacements) est suffisant pour l'organisation d'un atelier sous-régional de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins des résultats 1.7 et 2.3.

15. Si les révisions budgétaires susmentionnées sont approuvées par la présente réunion du Comité de pilotage, la nouvelle structure budgétaire par composante se présentera comme suit :

Résultat du projet	Budget Initial	Budget Révisé
<b>Résultat 1 :</b> Renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation des déchets marins, en tenant compte des pressions/sources et des impacts, afin de contribuer au QSR 2023 du programme MED en fournissant des données de qualité sur les pressions et l'efficacité des mesures, conformément aux dispositions de la COP 20.	\$ 178,211	\$ 212,747
<b>Résultat 2 :</b> Renforcer et étendre la mise en œuvre de mesures pilotes de réduction et de prévention des déchets marins aux niveaux national et local.	\$ 370,846	\$ 313,557
<b>Résultat 3 :</b> Optimiser les synergies sur les actions relatives aux déchets marins dans la région, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Commission de la mer Noire, la CGPM et d'autres partenaires régionaux.	\$ 151,308	\$ 142,748
<b>Gestion du projet</b>	\$ 439,634	\$ 470,948
<b>Grand Total</b>	<b>\$ 1,140,000</b>	<b>\$ 1,140,000</b>

16. En ce qui concerne la gestion du projet, une extension potentielle du projet est viable d'un point de vue financier et se traduit comme suit :

<b>Directeur du projet P2 - Coût /Projection<sup>7</sup></b>	
Budget total du projet pour le directeur du projet (P2)	\$ 298,947
Fonds nécessaires jusqu'au 31 août 2023 (date actuelle de fin du projet) (le chef de projet est en poste depuis le 1er octobre 2021)	\$ 237,193
<b>Solde disponible au cas où le projet serait clôturé le 31 août 2023</b>	<b>\$ 61,754</b>
Fonds supplémentaires nécessaires pour une prolongation de 6 mois du projet (c'est-à-dire du 1er septembre 2023 au 28 février 2024)	\$ 60,000
<b>Solde disponible après la date proposée pour la fin du projet (c'est-à-dire le 28 février 2024)</b>	<b>\$ 1,754</b>
<b>Assistant du projet G5/VNU - Coût /Projection</b>	
Budget total du projet pour l'assistant du projet	\$ 74,766
Fonds dépensés pour l'assistant du projet jusqu'au 31 oct. 2022 (VNU)	\$ 27,381
Fonds nécessaires pour un assistant du projet (G5) pour la période de février à août 2023 (salaire partagé à 50 % avec le projet EcAp MED III).	\$ 18,200
<b>Solde disponible en cas de clôture du projet au 31 août 2023.</b>	<b>\$ 29,185</b>
Fonds supplémentaires nécessaires pour une prolongation de 6 mois du projet (c'est-à-dire du 1er septembre 2023 au 28 février 2024). (salaire partagé à 50% avec le projet EcAp MED III)	\$ 15,600
<b>Solde disponible après la date de fin du projet proposée (c'est-à-dire le 28 février 2024)</b>	<b>\$ 13,585</b>

<sup>7</sup> Les chiffres sont calculés après avoir combiné les dépenses réelles pour la période jusqu'en décembre 2022 et les projections pour janvier 2023 à février 2024



17. Si des fonds non dépensés sont disponibles dans les catégories de personnel de la liste ci-dessus, la proposition du Secrétariat consiste à les utiliser pour établir un contrat avec un évaluateur externe pour évaluer la performance du projet, conformément à l'approche suivie pour la première phase du projet (2016-2019). Le contrat respectif pourrait être estimé à un montant d'environ 12 000 USD (à confirmer). L'évaluateur devrait être en poste à la fin de l'année 2023, et l'évaluation devrait être achevée à la clôture du projet

18. Le budget révisé, y compris les réaffectations budgétaires respectives, est présenté en détail à l'annexe II "Budget du projet actualisé/révisé" du présent rapport.

19. Le troisième Comité de pilotage intérimaire est invité à examiner, évaluer et, éventuellement, approuver les propositions du Secrétariat relatives au plan de travail et au budget actualisés, y compris la proposition de prolongation de 6 mois (sans frais) du projet.



## **Annex I**

**Mise à jour du plan de travail et proposition d'extension de six mois**  
*(En anglais)*



ID	Project Outputs & Activities	Responsible Division/RO <sup>1</sup>	Year 1 (Sept. '20 – Aug. '21)				Year 2 (Sept.21 – Aug. '22)				Year 3 (Sept. '22 – Aug. '23)				Year 4 <sup>8</sup> (Sept. '23 – Feb. '24)	
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
A)	<b>Project Outcome 1:</b> Enhance national capacities on monitoring and assessing marine litter addressing pressures/sources and impacts to contribute to 2023 MED QSR with quality assured data addressing pressures and effectiveness of measures in line with COP 20 Decision on 2017 MED QSR	SPA/RAC, MED POL														Dec. 2023
1.1	Support countries to further advance and operationalize monitoring of IMAP Candidate Indicator 24, with a focus on the ground implementation of the operation strategy as developed during the previous ML MED Project	SPA/RAC, MED POL														Dec. 2023
1.1.1	Monitoring Programmes for at least 2 countries are prepared <sup>9</sup>	SPA/RAC, MED POL														Dec. 2023
1.2	Develop reporting templates, data standards and data dictionaries based on the agreed standardized monitoring protocols, including data quality assurance and quality control tools, to enable the reporting to the Secretariat of national data with regards to IMAP Candidate Indicator 24, through the IMAP (Pilots) Info System <sup>10</sup>	SPA/RAC, MED POL, Info/RAC														Dec. 2023
1.2.1	Data Standards and Data Dictionaries are prepared and are reviewed by UNEP/MAP concerned governing bodies;	SPA/RAC, MED POL, Info/RAC														
1.2.2	At least 2 countries submit the Data Standards and Data Dictionaries to IMAP Info System at pilot basis. <sup>11</sup>	SPA/RAC, MED POL, Info/RAC														Dec. 2023
1.3	Update Baseline Values and establish threshold values for IMAP Candidate Indicator 24	MED POL, SPA/RAC														
1.3.1	Baseline values and environmental targets are updated at Mediterranean level for IMAP Candidate Indicator 24	MED POL, SPA/RAC														

<sup>8</sup> Proposal for a 6-month (no-cost) project extension; i.e., till 29 February 2024.

<sup>9</sup> Under the Secretariat's proposal up to 4 countries will prepare National IMAP-based Monitoring Programmes for IMAP Candidate Indicator 24.

<sup>10</sup> Extended till 31 December 2023 because of Output 1.2.2.

<sup>11</sup> Under the Secretariat's proposal up to 4 countries will submit data to IMAP InfoSystem on pilot basis.

ID	Project Outputs & Activities	Responsible Division/RO <sup>1</sup>	Year 1 (Sept. '20 – Aug. '21)				Year 2 (Sept.21 – Aug. '22)				Year 3 (Sept. '22 – Aug. '23)				Year 4 <sup>8</sup> (Sept. '23 – Feb. '24)	
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
1.3.2	Threshold values are proposed and established for IMAP Candidate Indicator 24.	MED POL, SPA/RAC														
1.4	Assess and further specify the environmental reduction targets as agreed by COP 19 in 2016 and reconfirmed in Naples Ministerial Declaration of COP 21 in December 2019, including to prevent and significantly reduce plastic leakage in the Mediterranean Sea and to progressively achieve 100% plastic waste collection and recycling by 2025	MED POL														
1.4.1	An assessment is conducted with regards to progress achieved in reaching the environmental targets approved by COP 19 in 2016;	MED POL														
1.4.2	Environmental targets are updated for all IMAP Common and Candidate Indicators for Marine Litter;	MED POL														
1.4.3	An assessment is conducted to set up indicators upon which the reduction of plastic leakage in the Mediterranean and to progressively achieve 100% plastic waste collection and recycling by 2025, all included in Naples Ministerial Declaration of COP 21 in December 2019, are measured.	MED POL														
1.5	Assess knowledge and data gaps for the riverine inputs of marine litter in the Mediterranean; propose relevant monitoring methodologies based on existing experience and adjust them into the Mediterranean needs; ensure synergies with the EU MSFD TGML work. This would prepare the grounds for consider expanding the marine litter common indicators of IMAP to include an indicator on riverine inputs	MED POL													Dec. 2023	
1.5.1	Methodology developed and implemented at pilot scale by three beneficiary countries for monitoring and assessing riverine inputs. <sup>12</sup>	MED POL													Dec. 2023	
1.5.2	Data collected feed QSR 2023 preparations.	MED POL													Dec. 2023	

<sup>12</sup> The draft Guidelines were presented in May 2022 however, an updated version will be presented for review and hopefully endorsement in March 2023 (Q3 – Year 3). Moreover, the Secretariat's proposal is to extend a number of pilots, including those on rivers till 31 December 2023 (Q4 – Year 3).

ID	Project Outputs & Activities	Responsible Division/RO <sup>1</sup>	Year 1 (Sept. '20 – Aug. '21)				Year 2 (Sept.21 – Aug. '22)				Year 3 (Sept. '22 – Aug. '23)				Year 4 <sup>8</sup> (Sept. '23 – Feb. '24)	
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2
1.6	<i>Assess the main uses and sources of microplastics in the Mediterranean, as well as microplastic leakages into the marine and coastal environment of the Mediterranean, focusing on existing studies with the aim to fill the gap for the Mediterranean and subsequently will result in proposing accordingly necessary measures as well as a protocol for microplastic monitoring coming from WWTP.</i> <sup>13</sup>	MED POL														
1.6.1	<i>Regional report on the sources, uses and leakages of microplastics in the Mediterranean;</i>	MED POL														
1.6.2	<i>Shortlist of proposed measures.</i>	MED POL														
1.6.3	<i>Protocol to monitor microplastics from WWTP</i>	MED POL														
1.7	<i>Support national Governments and competent entities in building capacity through technical assistance, training and collaboration for monitoring IMAP Candidate Indicator 24, riverine inputs, and microplastic deriving from WWTP.</i> <sup>14</sup>	MED POL, SPA/RAC														
1.7.1	<i>Capacity building is enhanced in all beneficiary countries</i>	MED POL, SPA/RAC														
B)	<b>Outcome 2:</b> <i>Scale up and expand the implementation of pilot implementation of selected marine litter reduction and prevention measures at national and local level.</i>	MED POL, SCP/RAC, REMPEC													Dec. 2023	
2.1	<i>Implement Adopt-a-Beach measures, with the scope to expand their geographical scope (at least 1 additional pilot per country) and related impact on further enhancing awareness raising of national/local communities</i>	MED POL													Dec. 2023	
2.1.1	<i>Adopt-a-beach pilots are implemented in three sites per country, in up to five selected countries</i>	MED POL													Dec. 2023	

<sup>13</sup> The expert will be onboard in January 2023 and the relevant work will be completed by August 2023 (Q4 – Year 3).

<sup>14</sup> A capacity building meeting for all 7 beneficiary countries is planned in September/October 2023 (Q1- Year 4).

ID	Project Outputs & Activities	Responsible Division/RO <sup>1</sup>	Year 1 (Sept. '20 – Aug. '21)				Year 2 (Sept.21 – Aug. '22)				Year 3 (Sept. '22 – Aug. '23)				Year 4 <sup>8</sup> (Sept. '23 – Feb. '24)		
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	
2.2	<i>Implement Fishing-for-Litter measures (i.e., passive scheme), in at least one additional fishing port with the scope to remove existing marine litter from the marine environment; Efforts will be made to test to the extent possible the FAO voluntary guidelines on marking of fishing gear and to cooperation with GFCM towards addressing the contribution of aquaculture in marine litter and microplastic generation</i>	MED POL															Dec. 2023
2.2.1	<i>Fishing-for-Litter pilots are advanced in up to three selected countries</i>	MED POL															Dec. 2023
2.3	<i>Further sensitize and engage fishermen to the purpose of minimizing sea-based sources; and contribute to extent possible with data on seafloor marine litter.<sup>15</sup></i>	MED POL															
2.3.1	<i>Capacity is built for fishermen through the organization of dedicated training sessions/workshops</i>	MED POL															
2.4	<i>Phase out priority single-use marine litter items from the Mediterranean marine and coastal environment, with a focus on advancing the existing work on single-use plastic bags promoting proper and sustainable alternatives, including on single-use plastic items intensively used, or produced during the COVID-19 Pandemic; and to further support the improvement of the legislator framework for other single-use items ending up as marine litter, in line with the new EU Single-Use Plastics Directive and possibly the updated Regional Plan on Marine Litter Management in the Mediterranean</i>	SCP/RAC															Dec. 2023
2.4.1	<i>Up to three beneficiary countries draft and review national laws/regulations for (i) the reduction of single-use plastic bags, and promote alternatives to SUPB, including preparation of adaptation programmes for concerned national industry and/or (ii) for single-use plastic items intensively used, or produced during the COVID-19 Pandemic.</i>	SCP/RAC															Dec. 2023
2.4.2	<i>Up to three beneficiary countries develop and implement EPR schemes with a particular focus on plastic packaging and beverage containers.</i>	SCP/RAC															Dec. 2023

<sup>15</sup> Output 2.3 will be finalized together with Output 1.7 (Q1 – Year 4).







**Annexe II**  
**Mise à jour du budget<sup>16</sup>**

---

<sup>16</sup> Les révisions budgétaires proposées sont indiquées dans le tableau ci-dessous **en bleu gras**. Le tableau figurant à l'annexe II du présent document pourrait être revu par rapport à l'excel respectif qui a été préparé, publié et distribué par le Secrétariat pour faciliter la compréhension du Comité de pilotage.



Project Output	1. Staff / Personnel	2. Contractual Services	3. Travel	4. Equipment / Vehicles / Furniture	5. Operating / Other Direct Costs	6. Supplies Commodities / Materials	7. Grants to Implementing Partner	Subtotal (USD)	PSC (7%)	Comments
A) Output 1.1: Support countries to further advance and operationalize monitoring of IMAP Candidate Indicator 24, with a focus on the ground implementation of the operation strategy as developed during the previous ML MED Project.							USD 87,237 <sup>17</sup>	USD 87,237	USD 6,107	+ USD 16,168 from Output 1.3 + USD 32,276 from Output 2.1
B) Output 1.2: Develop reporting templates, data standards and data dictionaries based on the agreed standardized monitoring protocols, including data quality assurance and quality control tools, to enable the reporting to the Secretariat of national data with regards to IMAP Candidate Indicator 24, through the IMAP (Pilots) Info System.										
C) Output 1.3: Update Baseline Values and establish threshold values for IMAP Candidate Indicator 24.							USD 14,134 <sup>18</sup>	USD 14,134	USD 989	- USD 16,168 reallocated to Output 1.1
D) Output 1.4: Assess and further specify the environmental reduction targets as agreed by COP 19 in 2016 and reconfirmed in Naples Ministerial Declaration of COP 21 in December 2019, including to prevent and significantly reduce plastic leakage in the Mediterranean Sea and to progressively achieve 100% plastic waste collection and recycling by 2025.	USD 17,183							USD 17,183	USD 1,203	
E) Output 1.5: Assess knowledge and data gaps for the riverine inputs of marine litter in the Mediterranean; propose relevant monitoring methodologies based on existing experience and adjust them into the Mediterranean needs; ensure synergies with the EU MSFD TGML work. This would prepare the grounds for consider expanding the marine litter common indicators of IMAP to include an indicator on riverine inputs.	USD 7,974						USD 19,138	USD 27,112	USD 1,898	
F) Output 1.6: Assess the main uses and sources of microplastics in the Mediterranean, as well as microplastic leakages into the marine and coastal environment of the Mediterranean, focusing on existing studies with the aim to fill the gap for the Mediterranean and subsequently will result in proposing accordingly necessary measures as well as a protocol for microplastic monitoring coming from WWTP.	USD 21,264							USD 21,264	USD 1,489	
G) Output 1.7: Support national Governments and competent entities in building capacity through technical assistance, training and collaboration for monitoring IMAP Candidate Indicator 24, riverine inputs, and microplastic deriving from WWTP.		USD 10,633	USD 21,264					USD 31,897	USD 2,233	

<sup>17</sup> Original Budget: USD 38,793

<sup>18</sup> Original Budget: USD 30,302

Project Output	1. Staff / Personnel	2. Contractual Services	3. Travel	4. Equipment / Vehicles / Furniture	5. Operating / Other Direct Costs	6. Supplies Commodities / Materials	7. Grants to Implementing Partner	Subtotal (USD)	PSC (7%)	Comments
H) Output 2.1: Implement Adopt-a-Beach measures, with the scope to expand their geographical scope (at least 1 additional pilot per country) and related impact on further enhancing awareness raising of national/local communities.					USD 2,126		USD 48,415 <sup>19</sup>	USD 50,541	USD 3,538	- USD 32,276 Reallocated to Output 1.1
I) Output 2.2: Implement Fishing-for-Litter measures (i.e., passive scheme), in at least one additional fishing port with the scope to remove existing marine litter from the marine environment; Efforts will be made to test to the extent possible the FAO voluntary guidelines on marking of fishing gear and to cooperation with GFCM towards addressing the contribution of aquaculture on marine litter and microplastic generation.					USD 1,063		USD 59,110	USD 60,173	USD 4,212	
J) Output 2.3: Further sensitize and engage fishermen to the purpose of minimizing sea-based sources; and contribute to extent possible with data on seafloor marine litter.		USD 0 <sup>20</sup>	USD 0 <sup>21</sup>					USD 0	USD 0	- USD 21,266 Reallocated to Project Management/SC Travel
K) Output 2.4: Phase out priority single-use marine litter items from the Mediterranean marine and coastal environment, with a focus on advancing the existing work on single-use plastic bags promoting proper and sustainable alternatives, including on single-use plastic items intensively used, or produced during the COVID-19 Pandemic; and to further support the improvement of the legal framework for other single-use items ending up as marine litter, in line with the new EU Single-Use Plastics Directive and possibly the updated Marine Litter Regional Plan.							USD 81,323	USD 81,323	USD 5,693	
L) Output 2.5: Expand the implementation of pilots (at least one additional port and one marina for the countries participated to the first phase of the project and, where possible, one port and one marina for those countries that did not participate in the first phase of the project) related to the enhanced management of marine litter from sea-based sources in ports and marinas in the Mediterranean, with a focus on advancing the existing work on the application of charges at reasonable costs for the use of port reception facilities or, when applicable, application of the No-Special-Fee system as well to the provision of reception facilities in ports and the delivery of ship-generated wastes, and to explore and establish synergies between the Marine Litter Regional Plan and the IMO Action Plan to address marine plastic litter from ships, as well as other relevant plans or initiatives.	USD 21,264		USD 5,316				USD 74,426	USD 101,007	USD 7,070	

<sup>19</sup> Original Budget: USD 80,691

<sup>20</sup> Original Budget: USD 10,633

<sup>21</sup> Original Budget: USD 21,264

Project Output	1. Staff / Personnel	2. Contractual Services	3. Travel	4. Equipment / Vehicles / Furniture	5. Operating / Other Direct Costs	6. Supplies Commodities / Materials	7. Grants to Implementing Partner	Subtotal (USD)	PSC (7%)	Comments
M) Output 3.1: Assist the development of national marine litter monitoring programmes based on BS IMAP in two countries and their implementation; update the marine litter regional assessment for the Black Sea countries based on the structure of their regional and national IMAP.							USD 42,529	<b>USD 42,529</b>	USD 2,977	
N) Output 3.2: Implement selected reduction and prevention measures, namely “Adopt-a-beach” and “phasing out single-use plastic bags”, at pilot scale in the Black Sea based on the Mediterranean experience from the application of relevant measures.							USD 53,162	<b>USD 53,162</b>	USD 3,721	
O) Output 3.3: Identify and implement common actions with GFCM and ensure synergies with other European Regional Seas Conventions and Programmes, related Regional Fisheries Bodies, and the G7 and eventually G20 work on marine litter without budget implications for the project.			USD 3,190					<b>USD 3,190</b>	USD 223	
P) Output 3.4: Support the expansion of the Regional Cooperation Platform on Marine Litter in the Mediterranean by supporting the participation of participants/organizations from the ML MED II Project eligible countries.		<b>USD 2,632<sup>22</sup></b>	USD 31,897					<b>USD 34,529</b>	USD 2,417	<b>- USD 8,000 reallocated to Project Management/SC Travel</b>
Project management	USD 373,713	USD 10,580	<b>USD 55,845<sup>23</sup></b>					<b>USD 440,138</b>	USD 30,810	<b>+ USD 21,265 from Output 2.3 + USD 8,000 from Output 3.4</b>
<b>Total</b>	<b>USD 441,399</b>	<b>USD 23,845</b>	<b>USD 117,513</b>	<b>USD 0</b>	<b>USD 3,189</b>	<b>USD 0</b>	<b>USD 479,475</b>	<b>USD 1,065,420</b>	<b>USD 74,579</b>	
<b>Grand Total</b>								<b>USD 1,140,000</b>		

<sup>22</sup> Original Budget: USD 10,632

<sup>23</sup> Original Budget: USD 26,580